



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 65/22 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉALISATION DE JARDINS POTAGERS COMMUNAUX DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHÉRON- MARCHÉ M 22-06 – LOT 2 : AMÉNAGEMENT PAYSAGER – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement paysager pour l'aménagement des jardins potagers de la commune de la Roque d'Anthéron,

APPROUVE l'attribution du marché de travaux de réalisation de jardins potagers communaux – Lot n°2 : Aménagement Paysager à la société SAS AMOURDEDIEU PAYSAGES représentée par Monsieur OLLIER Julien, en qualité de président dont le siège est situé 59 chemin d'Ansois – 89240 ANSOUIS.

DIT que la commune règlera la somme de 139 999.50 € HT soit un montant TTC de 167 999.40 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 27 décembre 2022

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 28/12/22
Et de la publication ou notification le 29/12/22